

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022/2023

Le Maire de la Commune de Le Port informe les parents que l'inscription à l'école pour l'année scolaire 2022/2023, des enfants nés en 2019 entrant en petite section et ceux nés en 2016 entrant en CP, se fera selon les modalités suivantes :

Etape 1 – Retrait du formulaire :

Les parents sont invités à retirer le formulaire de demande d'inscription scolaire à la Direction Vie Educative - Mairie du Port (rue Renaudière De Vaux) à partir du 17 janvier 2022 (lundi au jeudi de 8h15 à 16h15 – vendredi de 8h15 à 14h45), sur le site internet de la Ville (ville-port.re) ou auprès des Responsables de Sites des écoles à compter du 24 janvier 2022

Etape 2 – Dépôt du dossier :

Le formulaire + copies des pièces nécessaires (voir ci-après) devront être déposés à la Direction Vie Educative – Mairie du Port, du 25 janvier au 11 mars 2022

Pièces à fournir obligatoirement :

- Copie livret de famille ou toute pièce précisant la filiation (+tutelle ou délégation d'autorité parentale, le cas échéant)
- Copie justificatif d'adresse (facture eau ou électricité ou loyer) au nom des parents de l'enfant ou du responsable légal (L'attestation d'hébergement sera acceptée exceptionnellement + copie pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant)
- Copie dernière facture de téléphone fixe ou portable
- ▶ Si dérogation : pièces ci-dessus + demande de dérogation et copie justificatifs (attestation de travail, justificatif d'adresse de la nourrice, ...)

La pré-inscription des enfants nés en 2020 et domiciliés au Port se tiendra aux mêmes dates.

Il est rappelé que l'admission des enfants se fait en fonction des places disponibles dans les écoles et que l'accueil des moins de 3 ans s'effectue conformément aux dispositions de la charte d'accueil définie à ce titre.

Pour un meilleur traitement de leurs demandes, il est demandé aux parents de respecter cette démarche.

Pour le Maire
l'Adjointe déléguée

Mémouna PATEL

LE MAIRE